

131825 131839
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU PLAN ET
DE LA COOPERATION

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DU FINANCEMENT ET DU SUIVI
DES INVESTISSEMENTS

RAPPORT de PRESENTATION
DU
PROGRAMME TRIENNAL
D'INVESTISSEMENTS
PUBLICS
1988 - 1991

MARS 1988

PRESENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 1988 - 1991

Dans le cadre de la réalisation des objectifs de notre Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT), le Ministère du Plan et de la Coopération est chargé entre autres, d'élaborer chaque année un Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP).

Comme le PTIP 1987/1990, le présent projet de PTIP 1988/1991 vise à améliorer l'efficacité des investissements par le renforcement des programmes de réhabilitation et de maintenance des Infrastructures existantes, par une sélection plus rigoureuse des projets d'infrastructures économiques et sociaux non directement productifs, avec une évaluation précise de leurs charges récurrentes et enfin par le souci de privilégier les projets productifs à forte rentabilité économique et financière.

Ce Programme Triennal d'Investissements Publics 1988/1991 est présenté par deux documents portant sur:

- l'ensemble des projets du PTIP 1988/1991 et leurs financements
- les synthèses sectorielles et sous sectorielles du PTIP 1988/1991

I - LE TABLEAU D'ENSEMBLE DU PTIP 1988/1991.

La présentation de ce tableau permet de voir pour chacun des projets du programme le coût total du projet, le montant exécuté ou à exécuter avant le 1er Juillet 1988, la programmation annuelle des Investissements sur la période du 1er Juillet 1988 au 30 Juin 1991 et enfin, le solde à programmer à partir de Juillet 1991.

Il ressort aussi pour chaque projet, le coût du programme 1988/1991, le schéma de financement, l'état du financement(EF), la nature du financement(NF) et la nature de l'engagement(NE);

(les codes utilisés pour EF, NF, NE sont explicités en Annexe).

C'est ainsi que pour ce 2^e Programme Triennal d'Investissements Publics, le coût total des projets sélectionnés s'élève à 909,297 milliards de francs CFA dont 478,979 milliards de francs sont programmés au cours de la période triennale 1988/1991.

La répartition annuelle de ce montant s'établit comme suit:

- 1988/89 : 144,117 milliards de francs CFA soit 30,10%
- 1989/90 : 198,664 milliards de francs CFA soit 41,50%
- 1990/91 : 136,198 milliards de francs CFA soit 28,40%

Le financement acquis pour l'exécution du Programme s'élève à 289,782 milliards de francs CFA, soit 60,50% de taux d'obtention de crédits tandis que les financements en négociation et à rechercher sont évalués respectivement à 76,808 milliards de francs CFA et 112,389 milliards.

II - SYNTHESES SECTORIELLES et SOUS-SECTORIELLES.

Ces synthèses permettent d'apprécier, en valeurs absolues et relatives les parts des différents secteurs et sous secteurs du programme Triennal d'Investissements Publics.

Les projets ont été classés suivant les quatre (4) secteurs traditionnels (Primaire, Secondaire, Tertiaire et Quarternaire).

A/-- LE SECTEUR PRIMAIRE:

Ce secteur représente 33% du PTIP 1988/91, soit un montant de 159,649 milliards de francs CFA.

Depuis les années 1970, les contraintes climatiques et financières que le Sénégal subit, ont constitué un important frein au développement de ce secteur. L'élimination de ces contraintes, dans le cadre du Programme d'Ajustement structurel en cours, nécessite un important effort d'Investissement et de réorganisation.

La répartition intra-sectorielle des investissements du secteur Primaire s'établit selon le tableau suivant:

(en MILLIONS de francs cfa)

DESIGNATION	C.Tot	Av. 88	T.prog	% sur PTIP	% sur SECTEUR
AGRICULTURE	168263	42803	84802	18	53,12
ELEVAGE	6711	3037	2863	1	1,79
EAUX et FORETS	34184	16248	11567	2	7,25
PECHE	20402	5274	11903	2	7,46
HYDRAULIQUE RURALE et agricole	43909	8559	29707	6	18,61
ETUDES & RECH. DANS PRIMAIRE	31311	21336	7549	2	4,73
RENFORCEMENT, APPUI et A.T DANS PRIMAIRE	13027	1450	11258	2	7,05

SOUS-SECTEUR AGRICULTURE:

Malgré les contraintes qui entravent son développement, l'Agriculture joue un rôle prépondérant dans l'activité économique et sociale.

Ces contraintes ont pour noms:

- les sécheresses prolongées qui ont bouleversé l'équilibre des écosystèmes agraires;
- l'exode rural, la faible mécanisation et le manque d'intrants;
- la structure des prix défavorables au monde rural et les charges d'encadrement trop lourdes pour les finances publiques.

Face à ces contraintes, le Gouvernement a mis en oeuvre une Nouvelle Politique Agricole (NPA) dont les objectifs sont l'augmentation de la production agricole et la commercialisation des surplus, la responsabilisation accrue des opérateurs économiques intervenant dans le secteur et le désengagement de l'Etat.

Ainsi, un Plan céréaliier a été élaboré en 1986. L'exécution de ce Plan devrait permettre d'atteindre en l'an 2000 une autossuffisance alimentaire à 80%, tout en préservant un équilibre judicieux entre les cultures pluviales et les cultures irriguées.

Par ailleurs, le Gouvernement va mettre en place durant la période 1988/1991 un important programme de soutien à l'appareil productif, grâce à la mise en oeuvre de programmes "horizontaux" d'appui à la production agricole que sont:

- Le Plan Triennal Semencier d'un montant de 5,700 milliards de francs CFA, pour la multiplication, la diffusion et la promotion de semences sélectionnées (arachides et espèces vivrières) ainsi que le contrôle et la certification des semences. Le financement de ce programme sera assuré avec l'appui de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE).

- Le projet de Soutien à la Production Agricole (APS) d'un montant de 6,607 milliards financé par l'U.S.AID et dont la mise en place a démarré en Novembre 1987.

Il consiste en un appui à la mise en oeuvre de la NPA par la privatisation de la distribution des intrants, de la production des semences et de la commercialisation des céréales grâce au crédit agricole.

- Le programme engrais qui est en cours d'élaboration.

De même, le Gouvernement a initié une étude sur la politique des prix, et une autre sur la filière arachide.

Les conclusions pertinentes de ces études seront mises en application dès leur achèvement.

En outre, le Gouvernement va mettre l'accent sur une politique de diversification agricole permettant de maximiser les gains issue d'avantages comparatifs dans un certain nombre de domaines, et d'accélérer le processus d'implantation du Crédit Agricole dont les procédures ont été réadaptées.

Le montant du PTIP du sous-secteur qui s'élève à 84,802 milliards de Fcfa, soit 18% du programme global et 53,12% du secteur primaire, est une illustration de la part prépondérante qu'il occupe dans l'économie nationale. Le taux de couverture réelle du programme, qui s'entend comme le montant des financements acquis sur le coût total du programme, s'élève à 75,68%; comparé au dernier programme dont la couverture réelle n'était que de 47,20%, on constate une nette amélioration.

Ce constat est encore plus accentué au niveau de la première année du programme dont la couverture réelle est de 85% contre 53,3% dans le précédent programme.

SOUS-SECTEUR ELEVAGE:

D'un montant de 2,863 milliards de F CFA, le Programme Triennal d'Investissements du sous-secteur représente environ 1,79 % du PTIP du primaire et 0,60 % du PTIP global.

Cette faiblesse des investissements, loin de signifier un abandon des objectifs fixés à l'Elevage par l'Etat (accroissement de la consommation de viande de 33 %, plus grande intégration de l'élevage à l'agriculture) traduit la nouvelle stratégie adoptée pour le développement du sous-secteur.

En effet, la nouvelle stratégie postule un désengagement de l'Etat dans les domaines de la production et de la commercialisation au profit des opérateurs privés. L'Etat se limitant à promouvoir une couverture sanitaire effective contre les grandes épizooties, à favoriser la formation et l'organisation des éleveurs à mener une recherche développement apte à permettre une intensification de la production et enfin à restructurer profondément le système de commercialisation.

Sur un total programme de 2,863 milliards, 2,396 milliards sont déjà acquis soit donc une couverture réelle de 83,69 % contre 45 % pour le PTIP 1987/90, l'écart de couverture est encore plus significatif au niveau de la première année de programme pour laquelle la couverture financière est totale.

Les performances financières du présent programme ne doivent pas masquer le fait majeur qu'est la faiblesse des investissements du sous-secteur Elevage, sous-secteur essentiel de l'économie nationale dont le développement est à réaliser.

Une solution à cette lacune pourrait être donnée par le Plan d'Action de l'Elevage dont les études de finalisation sont actuellement en cours au sein de l'Administration Sénégalaise.

SOUS-SECTEUR EAUX ET FORETS:

Conformément à la politique définie pour ce sous-secteur, les projets inscrits au programme 1988/91 visent les objectifs majeurs suivants :

- lutte contre la désertification
- conservation et gestion des communautés biotiques
- développement et aménagement de la foresterie des collectivités locales et soutien des actions populaires de reboisement.

Parallèlement à l'effort fourni dans le sens de la reforestation, une politique de valorisation des produits forestiers, principalement anacardier et bois d'oeuvre, est menée dans le but d'augmenter les revenus, condition sine qua non d'une participation massive et constante des populations locales à la réalisation des objectifs du sous-secteur.

Le programme s'élève à un montant total de 11,567 milliards de F CFA soit 2 % de l'ensemble du programme et 7,25% de celui du Secteur Primaire. Ce programme a été élaboré sous la double contrainte de la capacité des finances publiques à supporter les charges récurrentes générées par le sous-secteur et de l'impérieuse nécessité de trouver rapidement une solution à l'inquiétant fléau que constitue la désertification.

Les financements acquis et en négociation sont de 8,483 milliards et 3,072 milliards, soit respectivement 73,34% et 26,56% tandis que le financement à rechercher est de 12 millions de F CFA.

SOUS-SECTEUR DE LA PECHE MARITIME:

Secteur d'intervention privilégié des opérateurs privés, le sous-secteur de la pêche maritime revêt une importance particulière dans la politique de développement économique et social du pays, tant du point de vue des emplois générés par ce sous-secteur, que de la réduction du déficit de la Balance des Paiements.

Cette importance s'est accrue avec le cycle de sécheresses qu'a traversé le pays une année sur deux. De ce fait, les produits de la pêche ont détrôné l'arachide de la première place en matière d'exportation

Un programme d'actions pour la pêche maritime a été élaboré par le Gouvernement et a reçu l'approbation des bailleurs de fonds lors de la réunion sectorielle sur ce sous-secteur tenue en octobre 1986. Le rôle de l'Etat devra se limiter à terme à la supervision générale du sous-secteur, à son appui technique et financier et à la coopération internationale afin de céder une place importante au privé dans la production et la commercialisation.

Le programme d'investissements publics 1988/91 du sous-secteur s'élève à 11,903 milliards de F CFA sur lesquels 7,685 sont acquis et 4,218 milliards de F CFA en cours de négociation avancée. Ce programme ne représente que 2 % du PTIP global. Ce faible taux s'explique par la non prise en considération des investissements privés largement majoritaires dans le sous-secteur, notamment en matière de pêche industrielle.

Toutefois, une nette amélioration a été opérée au niveau de la couverture financière du programme qui s'élève à 64,56%, alors que ce taux se situait à 40,92% dans le précédent programme.

Une amélioration de ce taux est même fortement probable si on tient compte du niveau d'avancement des négociations en ce qui concerne certains projets.

SOUS-SECTEUR HYDRAULIQUE RURALE ET AGRICOLE:

Le programme d'investissement de ce sous-secteur s'élève à 29,707 milliards sur un coût total de 43,909 milliards F CFA et se répartit comme suit :

- 1988/89	8,473 milliards F CFA
- 1989/90	13,084 " " "
- 1990/91	8,150 " " "

La sécheresse persistante que connaissent tous les pays du Sahel et l'accroissement démographique de ces derniers ont conduit le Sénégal à entreprendre une politique de l'eau consistant principalement à accroître les points d'eau surtout en milieu rural.

Les opérations prévues respectent les orientations générales du sous-secteur qui sont notamment :

- la poursuite des programmes de réalisation et d'équipement hydraulique dans les zones nécessiteuses pour le renforcement et la consolidation de notre politique de maîtrise de l'eau.

- l'accélération des études pour une meilleure connaissance de nos ressources en eau et à l'harmonisation des actions menées dans ce sous-secteur.

- la consolidation du patrimoine hydraulique par la maintenance des ouvrages.

Sur les 29,707 milliards de F CFA d'investissements programmés pendant la période triennale 1988/91, 12,616 milliards de F CFA sont acquis, soit 42,47 % et 16,991 milliards de F CFA en négociation avancée.

B/-- SECTEUR SECONDAIRE:

Les investissements dans ce secteur durant la période triennale représentent 14 % du PTIP 1988/91, soit en volume de 66,716 milliards de F CFA.

La répartition sous-sectorielle de es investissements s'établit comme suit :

- Mines	:	14,564 milliards,	soit 22 %	du programme sectoriel,
- Industrie	:	16,859 "	" 25 %	" "
- Artisanat	:	0,589 "	" 1 %	" "
- Energie	:	33,934 "	" 51 %	" "

Le coût total des projets du secondaire est évalué à 125,446 milliards dont le financement acquis pour 1988/91 se chiffre à 40,517 milliards, soit 60,73 % du montant des investissements de la période 1988/91, pour des financements en négociation et à rechercher, respectivement de 1,184 milliards et 25,015 milliards.

SOUS-SECTEUR MINES:

Les orientations générales dans ce sous-secteur se résument à la recherche, l'exploitation et la valorisation des ressources minières et pétrolières.

Les principaux projets inscrits dans le PTIP sont MIFERSO, SOCIETE MINIERE DE SABODALA (SMS) et PETROSEN.

- Pour le projet MIFERSO, seules les études qui pourront fixer les autorités sénégalaises sur sa rentabilité ou non sont programmées. Les conclusions de ces études seront disponibles en 1991.

- Les investissements du projet Or de SABODALA vont commencer en 1988 pour un début d'exploitation en 1989/90.

- Les actions prévues par PETROSEN se situent dans la continuation et l'extension des études et d'exploration.

SOUS-SECTEUR INDUSTRIE:

Le programme d'investissement 1988/91 du sous-secteur Industrie représente 21% du secteur secondaire.

Les interventions de l'Etat dans ce sous-secteur s'inscrivent dans le cadre de la Nouvelle Politique Industrielle (NPI), dont les objectifs consistent à :

- assurer le désengagement de l'Etat
- favoriser la libéralisation de l'économie
- augmenter la production et améliorer la compétitivité des entreprises locales sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

A cet effet, des réformes institutionnelles et des mesures de soutien pour créer un environnement plus favorable à l'exercice des activités industrielles par le secteur privé ont été prises.

Parmi ces réformes, nous pouvons citer :

- la réforme du Code des Investissements
- la réforme du tarif des douanes dont la première phase a débuté en août 1986
- la réforme du secteur commercial
- l'assouplissement du Code du travail.

Par ailleurs, le projet de réhabilitation du secteur industriel permettra grâce à son fonds de restructuration de soutenir les efforts de modernisation de l'appareil de production et d'amélioration de sa productivité.

La réforme de l'ASACE et du CICES seront un apport important dans la promotion des exportations.

Les sociétés des domaines industriels seront reconverties en centres serveurs destinés à apporter des services techniques logistiques et financiers aux petites entreprises.

SOUS-SECTEUR ARTISANAT:

Les projets inscrits dans ce sous-secteur portent essentiellement sur :

- la création de structures d'accueil pour les artisans, leur auto-organisation par le renforcement des chambres de métiers
- la formation et le perfectionnement des artisans
- l'apprentissage artisanal et l'amélioration quantitative et qualitative de la production.

SOUS-SECTEUR ENERGIE:

Le programme d'investissement public 1988/91 du sous-secteur Energie représente 50,86% du programme secondaire pour la période.

Dans ce sous-secteur, 83,7% des investissements de la période triennale résultent des programmes de la SENELEC définis dans son Contrat-Plan dont les orientations stratégiques visent entre autres :

- la réhabilitation, le renforcement et l'extension de l'appareil de production
- le renforcement et le renouvellement des réseaux de transport et de distribution
- l'amélioration et l'accroissement de la capacité de gestion de la Société nationale.

Parallèlement, il est mené par le biais du Bureau d'Economie d'Energie des audits énergétiques auprès des entreprises industrielles.

Dans une deuxième phase, le Bureau d'Economie d'Energie ambitionne de financer, sous une forme à définir, les équipements d'économie d'énergie dans les entreprises ayant fait l'objet d'audits.

Enfin, la Compagnie des Tourbières du Sénégal se propose de produire un combustible domestique (le charbon de tourbe) apte à se substituer au charbon de bois dont l'utilisation massive contribue à la déforestation du pays.

Dans sa phase actuelle, le projet se limite à la réalisation d'une unité pilote à convertir éventuellement en unité commerciale si les tests d'acceptabilité et de commercialisation du produit s'avèrent concluants.

C/-- SECTEUR TERTIAIRE:

Les investissements du PTIP 1988/91 prévus pour ce secteur s'élèvent à 144,247 milliards de F CFA. La répartition sous-sectorielle de ces investissements s'établit comme suit :

- Commerce	: 0,321 milliards,	soit 0,22% du programme sectoriel.
- Tourisme	: 0,088	" " 0,06% "
" "		
- Transp. routier	77,568	" " 53,77% "
" "		
- Transp. ferrov.	23,696	" " 16,43% "
" "		
- Transp. marit.	4,024	" " 2,79% "
" "		
- Transp. aérien	7,462	" " 5,17% "
" "		
- Postes-Télécomm. et Information	29,885 milliards,	soit 20,72% du programme sectoriel.

Le financement acquis pour le programme du secteur tertiaire s'élève à 59,440 milliards de F CFA soit 41,21% de l'enveloppe sectorielle; 13% des financements sont en négociation et 45,66% en recherche de financement.

SOUS-SECTEUR COMMERCE:

La stratégie préconisée dans ce sous-secteur vise à:

- moderniser les circuits commerciaux
- insérer les nationaux dans ces circuits
- simplifier la législation et la réglementation du commerce
- réduire le déficit de la balance commerciale.

C'est ainsi que l'adaptation, la simplification de la législation et de la réglementation du commerce intérieur seront poursuivies ainsi que la création des conditions d'un nouveau potentiel à l'exportation. La fusion des entités qui intervenaient dans la promotion des exportations permettra une plus grande synergie pour l'implusion de cette politique.

Cependant, avec une enveloppe de 0,321 milliards de F CFA, ce sous-secteur demeure sous financé.

La nature des projets, dont la rentabilité est diffuse dans l'économie nationale, fait que les bailleurs de fonds s'intéressent peu à ce secteur dont le financement est tributaire du Budget National qui est largement sollicité par ailleurs.

SOUS-SECTEUR TOURISME:

Les objectifs de ce sous-secteur visent à :

- accroître la capacité d'accueil et les arrivées touristiques
- améliorer les performances du sous-secteur par la réduction des coûts d'exploitation, l'amélioration des conditions d'accueil, etc...

L'Etat entend se désengager de ce sous-secteur rentable, pour le laisser à l'initiative des privés aussi bien nationaux qu'étrangers.

Cependant, la viabilisation des sites touristiques reste du ressort de l'Etat.

Les prévisions du PTIP 1988/1991 se chiffrent à 88 millions et concernent :

- la réhabilitation des campements touristiques régionaux qui appartiennent à l'Etat et dont la gestion est confiée aux privés,

- les études d'aménagement touristique de la SOMONE sur la Petite Côte.

SOUS-SECTEUR TRANSPORT ROUTIER:

La priorité est donnée à la réhabilitation et à la maintenance du réseau routier pour un volume d'investissement triennal de 77,568 milliards de F CFA.

Cependant, des investissements nouveaux sont prévus au cours de la période triennale 1988/91.

Il s'agit notamment de la route Dialakoto-Kédougou et du bitumage de la route Ziguinchor MPACK qui est un tronçon de l'axe Dakar-Banjul-Bissau.

Ces investissements visent les objectifs de désenclavement des régions périphériques de Tambacounda et de la Casamance et ceux de liaisons internationales avec la Guinée et le Mali.

SOUS-SECTEUR TRANSPORT FERROVIAIRE:

L'investissement prévu durant la période 1988/91 est évalué à 23,696 milliards de F CFA soit 5 % du PTIP global tous secteurs confondus et 16,43 % du sous-secteur Transport.

Dans le transport ferroviaire, la priorité est accordée à la réhabilitation de la haute ligne ainsi qu'à la maintenance de la capacité de l'offre de transport de la Régie des Chemins de Fer du Sénégal (RCFS). Tous les autres projets devront faire l'objet d'une suspension en attendant que des changements en profondeur soient apportés dans le fonctionnement et la gestion de la RCFS.

Des études vont être menées dans ce sous-secteur, essentiellement au niveau du personnel et sur les coûts des différentes catégories de trafic dans le cadre du projet sectoriel des transports qui est en préparation avec la Banque Mondiale.

SOUS-SECTEUR TRANSPORT MARITIME:

Les prévisions du programme se chiffrent à 4,024 milliards. Le projet de construction du Terminal à conteneurs au Port de Dakar qui est l'une de plus importantes réalisations dans ce sous-secteur pendant ces dernières années s'est achevé en septembre 1987.

Il ne reste plus qu'à parachever la mise en place des mesures d'accompagnement (études de gestion, études tarifaires, audit des comptes, plans opérationnels techniques).

Il est tenu compte dans le programme, des études économiques et d'exécution technique pour l'acquisition d'un navire de liaison entre Dakar et Ziguinchor, ainsi que la construction d'un terminal céréalier au Port Autonome de Dakar (PAD).

Le navire de liaison Dakar/Ziguinchor viendrait en remplacement du "Casamance Express" qui est fréquemment en panne et dont l'entretien devient onéreux pour les finances publiques.

La solution la plus économique consisterait à procéder à son remplacement.

Le terminal céréalier permettrait le stockage d'une quantité importante de céréales au PAD avant son enlèvement par les importateurs.

Les opérateurs économiques manifestent un grand intérêt pour la réalisation de ce projet.

De même, dans le cadre du projet sectoriel des transports initié par la Banque Mondiale, il est prévu la réalisation d'une étude au niveau des ports secondaires qui consisterait à étudier l'opportunité de la relance des activités de ces ports et les investissements y afférant.

SOUS-SECTEUR TRANSPORT AERIEN:

Le programme de ce sous-secteur s'élève à 7,462 milliards. Le projet de réalisation d'un complexe pour l'entretien des avions gros porteurs est le plus important investissement dans ce sous-secteur (10 milliards).

Les dépenses d'entretien par sous-traitance, des avions de la multinationale Air-Afrique, sont estimées pour l'année 1988 à 15 milliards de F CFA. Si ce projet se réalisait, ces dépenses seraient ramenées à 13 milliards, soit une économie de coût pour la compagnie d'environ 2 milliards par an. De même que ce projet aurait des retombées importantes au plan économique et social au Sénégal.

Les autres projets sont constitués pour l'essentiel des projets de réhabilitation des pistes aéronautiques de Ziguinchor et Cap-Skiring dont les dégradations sont très prononcées.

Avec le développement de l'activité touristique, ces aéroports sont très fréquentés par les avions d'Air Sénégal et des privés.

Un minimum d'entretien est donc nécessaire dans ces aires aéronautiques pour permettre la sécurité de la navigation aérienne.

Une étude sur l'aviation civile est prévue dans le projet sectoriel des transports. Elle consiste à analyser l'organisation et la gestion des aéroports secondaires, les investissements du sous-secteur aviation à l'exclusion de ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que le plan de développement d'Air Sénégal.

SOUS-SECTEUR POSTE - TELECOMMUNICATIONS ET INFORMATION :

Les objectifs qui lui sont assignés visent à :

- l'extension des télécommunications dans les régions périphériques et leur modernisation dans la région de Dakar;
- la redynamisation des services postaux et de la Caisse d'Epargne;
- l'accroissement de la productivité du secteur;
- améliorer le patrimoine existant pour éviter une plus grande détérioration;
- remplacer le système d'émission ayant dépassé sa durée de vie;
- assurer une logistique de maintenance permettant d'obtenir un taux élevé de disponibilité des équipements;
- renforcer les moyens de production de l'ORTS;

- développer les moyens de réception dans le monde rural.

Les investissements prévus dans ce sous-secteur au cours de la période triennale 1988/91 s'élèvent à 29,885 milliards de F CFA et sont entièrement acquis.

D/-- SECTEUR QUATERNAIRE:

Le secteur quaternaire est composé essentiellement des sous-secteurs : Hydraulique urbaine et Assainissement, Urbanisme et Habitat, Santé, Education Formation, Développement social, Culture-Jeunesse et Sports.

Les investissements du PTIP 1988/91 prévus pour ce secteur s'élèvent à 108,367 milliards de F CFA répartis comme suit par sous-secteur :

- Hydraulique urbaine et Assainissement	: 19,777
milliards, soit 18,25% du secteur.	
- Culture-Jeunesse et Sports	: 0,709
milliards, soit 0,65% secteur.	
- Urbanisme et Habitat	: 44,073
milliards, soit 40,67% du secteur	
- Santé Nutrition	: 11,975
milliards, soit 11,05% du secteur	
- Education et Formation	: 17,125
milliards, soit 15,80% du secteur	
- Développement social	: 4,421
milliards, soit 4,08 du secteur	

Dans le contexte économique et financier actuel, la démarche adoptée pour le moyen terme se fonde sur les principes suivants :

- exécution d'investissements neufs destinés à accroître l'efficacité de l'existant;
- limitation des investissements d'expansion.

Les sous-secteurs Urbanisme et Habitat, Hydraulique urbaine et Assainissement, Santé, Education, occupent une place primordiale avec 85,77 % du programme du secteur quaternaire.

SOUS-SECTEUR HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT:

La stratégie sera axée sur les points suivants :

- développer les branchements individuels en diversifiant les réseaux;
- améliorer le rendement des installations de production et de distribution d'eau potable;
- maintenir les charges de la SONEES à un niveau compatible avec ses ressources et dans le respect des dispositions du contrat-plan;
- réhabiliter les ouvrages d'assainissement existants et en améliorer la maintenance.

Le projet du programme du sous-secteur est estimé à 19,777 milliards de F CFA

Pour ce programme, 12,179 milliards sont acquis soit 61,58 % de l'enveloppe.

Le projet "Approvisionnement en eau potable de Dakar" d'un coût de 38,361 milliards de F CFA reste le plus important en volume avec un programme 1988/91 de 10,765 milliards de F CFA dont seuls 7,326 milliards sont acquis pour la réalisation de la phase d'urgence de ce projet.

Pour le sous-secteur Hydraulique urbaine, un important programme d'études est envisagé sur la période du PTIP soit 1,800 milliards, il s'agit en particulier de l'étude d'exécution du canal du Cayor projet dont les résultats de l'étude de factibilité seront disponibles en 1988.

SOUS-SECTEUR CULTURE-JEUNESSE ET SPORTS:

Le programme pour ce sous-secteur est estimé à 0,709 milliards de FCFA entièrement acquis sur le Budget Consolidé d'Investissement.

*--> La stratégie dans le domaine de la culture vise à initier et amplifier un programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, par la sauvegarde des actes et monuments historiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet "Protection des sites historiques d'un coût total de 0,096 milliards de F CFA entièrement financés sur ressources internes dont 0,043 milliards sont programmés sur la période 1988/1991.

*--> Les objectifs dans le sous-secteur Jeunesse et Sports sont les suivants :

- permettre la décentralisation et la déconcentration de l'action socio-éducative.
- améliorer les structures d'encadrement du sport de masse et les structures de formation.

SOUS-SECTEUR URBANISME ET HABITAT:

- Urbanisme :

La stratégie dans ce secteur vise à poursuivre l'établissement des documents cartographiques et topographiques de base et la collecte des données liées aux enquêtes socio-économiques. Les plans directeurs et les projets opérationnels seront aussi poursuivis.

La plupart des projets de ce sous-secteur sont financés par le Budget Consolidé d'Investissement.

- Habitat :

L'Etat s'attachera tout d'abord à améliorer l'efficacité des instruments de l'habitat planifié dont les charges pèsent sur le coût final du logement. Par ailleurs, l'Etat continuera d'appuyer l'accession à la propriété, c'est dans ce cadre que se situent les programmes SICAP, OHLM et Parcelles Assainies.

Pour l'ensemble du sous-secteur, les prévisions du PTIP 1988/91 se chiffrent à 44,073 milliards de F CFA dont 31,424 milliards sont d'ores et déjà acquis, 407 millions en négociation. On note une forte hausse du programme 88/91 par rapport au PTIP 87/90 due à l'introduction des projets tels que OHLM Grand Yoff, Parcelles Assainies de Dakar, une partie de la deuxième tranche du Projet FASS PAILLOTE.

SOUS-SECTEUR SANTE - NUTRITION:

*--> Les objectifs poursuivis en matière de politique de santé sont :

- l'amélioration des prestations sanitaires et du fonctionnement des services.

- la généralisation des soins de santé primaires en milieu urbain et rural.

- la consolidation des infrastructures (bâtiments, équipements).

- la formation du personnel de santé en quantité et en qualité suffisantes.

*--> Les objectifs visés dans le domaine de la nutrition sont les suivants :

- la surveillance nutritionnelle : couvrir 50 % des enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs mères en vue d'obtenir régulièrement des données relatives à leurs conditions alimentaires, et à leur état nutritionnel,

- la lutte contre la diarrhée : réduction de 40 % de la mortalité et de 20 % de la morbidité dues à la diarrhée chez les enfants de moins de cinq ans ; assurer une couverture de 40 % en sachets de solution de rehydratation par voie orale,

- la promotion de l'allaitement maternel et des recettes traditionnelles de sevrage.

Le PTIP 1988/91 du sous-secteur Santé-Nutrition s'élève à 11,975 milliards de F CFA dont 8,427 milliards d'acquis soit les 70,65 % de l'enveloppe ; deux importants projets du sous-secteur devront se terminer en 1988/1989 ; il s'agit des projets soins de santé primaires phase 2 financé par l'USAID et le projet Santé rurale Banque Mondiale. Ces deux projets constituent les piliers de la politique des soins de santé primaires du sous-secteur.

Les projets de rénovation des hôpitaux entrent dans le cadre de la consolidation des infrastructures.

Une première estimation des charges récurrentes des projets inscrits au PTIP 88/91 a été faite au niveau de l'évaluation de ces projets.

Sur la période de 1988/89 à 1993/1994 les charges récurrentes des projets du sous-secteur sélectionnés dans le PTIP 1988/91 sont, dans une première estimation, évaluées à 2,978 milliards de F CFA.

SOUS-SECTEUR EDUCATION ET FORMATION:

La politique de généralisation progressive de l'enseignement élémentaire sera poursuivie dans le cadre de l'utilisation optimale de moyens disponibles pour une rentabilisation des structures existantes tout en maintenant la qualité de l'enseignement. Les domaines d'actions suivants seront visés :

- un meilleur rendement de la scolarisation élémentaire
- une optimisation et une réduction systématique des coûts de formation par l'amélioration de l'efficacité des structures existantes
- la poursuite de l'extension de l'enseignement professionnel et de développement de l'enseignement scientifique
- le renforcement de la liaison entre formation et emploi.

Le Programme Triennal d'investissement du sous-secteur s'élève à 17,125 milliards de FCFA dont 14,207 milliards sont acquis, 2,918 milliards à rechercher.

Les investissements prévus sur la période sont conformes aux objectifs du secteur et obéissent à l'ordre de priorité des différents degrés d'enseignement.

C'est ainsi que l'enseignement élémentaire et l'enseignement scientifique et technique détiennent les plus grosses parts des investissements.

Les charges récurrentes chiffrées qu'entraînera la réalisation de ce programme s'élèvent à 3,438 milliards dans une première estimation pour la période 1987/1992.

Dans l'ensemble, seul le projet de construction et équipement de classes primaires (45 003) engendrera des charges récurrentes importantes liées surtout au paiement des salaires des enseignants qui absorbent près de 96 % du budget de fonctionnement.

SOUS-SECTEUR DEVELOPPEMENT SOCIAL :

Les objectifs du sous-secteur sont :

- former les jeunes et assurer leur insertion dans les circuits productifs,
- appliquer une politique de promotion de la femme, en vue de son intégration dans le processus de développement,
- renforcer les actions spécifiques en faveur des handicapés physiques et des populations les plus démunies,
- sensibiliser et former les populations,
- orienter et coordonner l'action des organisations non gouvernementales et des organisations de bienfaisances placées sous la tutelle du Développement social.

L'enveloppe du programme d'investissement 1988/91 du sous-secteur s'élève à 4,421 milliards de F CFA dont 4,271 milliards sont acquis soit un taux de couverture financière de 98,87%.

ANNEXE:

SIGNIFICATION DES CODES (EF - NE - NF)

ETAT de FINANCEMENT: EF

- 1 En négociation
- 2 Acquis

NATURE DE L'ENGAGEMENT: NE

- 1 Inscription budgétaire non
contactuelle (l'Etat finance seul)
- 2 Contrepartie à un financement
extérieur
- 3 Autres dépenses contractuel
(ex: lettre mission = B. Fonct.)

NATURE OU CONDITION DE FINANCEMENT: NF

- | | | | |
|---|-------------------------------------|------------------|---------------|
| 0 | Subvention | | |
| 1 | Prêt privilégié | $i < 3\%$ | durée >20 ans |
| 2 | Prêt favorable | $3\% < i < 7\%$ | durée >12 ans |
| 3 | Prêt à condition moyenne | $7\% < i < 10\%$ | durée >12 ans |
| 4 | Prêt à conditions commerciales | $7\% < i < 10\%$ | durée <12 ans |
| 5 | Prêt à conditions lourdes | $i > 10\%$ | durée <7 ans |
| 6 | Financement privé extérieur | | |
| 7 | Financement intérieur public (ETAT) | | |
| 8 | Financement intérieur parapublic | | |
| 9 | Financement privé intérieur | | |

~~151825~~ 131829
REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Projet de loi n°07/88

portant approbation du deuxième Programme Triennal d'Investissements Publics 1988/1991.

COMPOSITION DU DOSSIER

1°) Exposé des motifs ;

2°) Projet de loi.

121825 131889

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU PLAN ET
DE LA COOPERATION

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DU FINANCEMENT ET DU SUIVI
DES INVESTISSEMENTS

EXPOSE des MOTIFS
de la
LOI PORTANT
PROGRAMME TRIENNAL
D'INVESTISSEMENTS
PUBLICS
1988 - 1991

MAI 1988

EXPOSE DES MOTIFS

de la

LOI PORTANT PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au vu des orientations de la politique préconisée au Sénégal par la mise en oeuvre d'un Programme d'Ajustement à Moyen Terme, une nouvelle démarche pour planifier, évaluer, programmer les projets et suivre leur exécution a été adoptée par le Gouvernement.

C'est ainsi que la Programmation des Investissements Publics a été profondément révisée et s'appuie désormais sur un nouveau système dit "Programmation Triennale Glissante des Investissements Publics".

Le résultat de cette nouvelle démarche aboutit chaque année à la confection d'un document intitulé "PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PTIP)".

Le nouveau système ainsi adopté par le Gouvernement du Sénégal prévoit que ce Programme, pour être exécutoire, doit faire l'objet d'une approbation de l'Assemblée nationale par une loi-programme qui recouvre une période de trois ans, avec la possibilité de réviser et de réajuster les deux dernières années du PTIP pour :

- tenir compte de tous les éléments intervenus en cours de gestion et liés à l'exécution des projets ;
- programmer de nouveaux projets arrivés à maturité.

Le PTIP permet d'une part d'appréhender de manière plus précise que par le passé les dépenses qui en résultent et d'autre part de voir pour chaque projet : son coût total, le montant déjà exécuté, le montant programmé sur la période triennale et le reste à programmer ultérieurement.

La mise en application d'une telle loi aidera à améliorer la gestion des ressources publiques et l'efficacité des investissements publics afin d'accélérer la croissance de l'Economie sénégalaise malgré les contraintes financières liées au poids du service de la dette.

Le coût total des projets sélectionnés du Programme Triennal d'Investissements Publics qui vous est présenté se chiffre à 882,257 milliards de francs CFA dont 469,323 milliards représentent le montant des investissements programmés au cours de la période triennale 1988/1991.

La répartition de ce montant s'établit comme suit :

- 1988/1989 : 140 milliards de F CFA ;
- 1989/1990 : 193,949 milliards de F CFA ;
- 1990/1991 : 135,374 milliards de F CFA.

Le financement acquis pour l'exécution de ce PTIP 1988/1991 s'élève à 291,288 milliards de F CFA soit 62,07 % de taux d'obtention des crédits, tandis que les financements en négociation et à rechercher sont respectivement de 69,941 et 108,094 milliards de francs CFA.

Concernant la première année (1988/1989) que le Budget Consolidé d'Investissements doit refléter, le financement acquis est évalué à 130,858 milliards de francs CFA, soit un taux de couverture financière de 93,47 % et le financement en négociation s'élève à 9,142 milliards de francs CFA.

REPARTITION SECTORIELLE

Cette répartition permet d'apprécier, en valeurs absolues et relatives les parts des différents secteurs (primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire) du Programme Triennal d'Investissements Publics.

A/ - LE SECTEUR PRIMAIRE

Ce secteur représente 33,2 % du PTIP 1988/1991, soit un montant de 155,615 milliards de francs CFA.

La répartition intra-sectorielle des investissements du secteur primaire s'établit comme suit :

. Agriculture	: 83,849 milliards	soit 53,88% du programme sectoriel;
. Elevage	: 2,888	" " 1,86 % " "
. Eaux et Forêts	: 8,491	" " 5,46 % " "
. Pêche	: 11,873	" " 7,63 % " "
. Hydraulique rurale et agricole	: 29,707	" " 19,09 % " "
. Etudes et recherches	: 7,549	" " 4,85 % " "
. Renforcement, appui institutionnel et assistance technique	: 11,258	" " 7,23 % " "

B/ - LE SECTEUR SECONDAIRE

Les investissements dans ce secteur durant la période triennale représentent 14,2 % du PTIP 1988/1991, soit en volume 66,716 milliards de francs CFA.

La répartition sous-sectorielle de ces investissements s'établit comme suit :

- Mines	: 14,564 milliards,	soit 21,83 %	du programme sectoriel;
- Industrie	: 16,859 "	" 25,27 %	" "
- Artisanat	: 0,589 "	" 0,88 %	" "
- Energie	: 33,934 "	" 50,87 %	" "
- Etudes et appuis institutio.	0,770 "	" 1,15 %	" "

Le coût total des projets du secondaire est évalué à 125,446 milliards dont le financement acquis pour 1988/1991 se chiffre à 40,517 milliards, soit 60,73 % du montant des investissements de la période 1988/1991, pour des financements en négociation et à rechercher, respectivement de 1,184 milliards et 25,015 milliards.

C/ - LE SECTEUR TERTIAIRE

Les investissements 1988/1991 prévus pour ce secteur s'élèvent à 142,097 milliards de F CFA, soit 30,3 % du PTIP. La répartition sectorielle de ces investissements s'établit comme suit :

- Commerce	: 0,321 milliards,	soit 0,23 %	du prog. sect.
- Tourisme	: 0,088 "	" 0,06 %	" " "
- Transport routier	: 75,618 "	" 53,21 %	" " "
- Transport ferrov.	: 23,496 "	" 16,54 %	" " "

- Transp.							
maritime	:	4,024	"	"	2,83 %	"	"
- Transp.							
aérien	:	7,462	"	"	5,25 %	"	"
- Postes et							
Télécom.et							
Infor.	:	29,885	"	"	21,03 %	"	"
- Etudes et							
appuis							
institution.:		1,203	"	"	0,85 %	"	"

D/ - LE SECTEUR QUATERNAIRE

Le secteur quaternaire est composé essentiellement des sous-secteurs : Hydraulique urbaine et Assainissement, Urbanisme et Habitat, Santé, Education-Formation, Développement social, Culture-Jeunesse et Sports.

Les investissements 1988/1991 prévus pour ce secteur s'élèvent à 104,895 milliards de F CFA soit 22,3 % du PTIP répartis comme suit, par sous-secteur :

- Hydraulique urbaine							
et Assainissement	:	19,777	milliards,	soit	18,85 %	du	sect.
- Culture-Jeunesse							
et Sports	:	0,709	"	"	0,68 %	"	"
- Urbanisme-Habitat	:	38,063	"	"	36,29 %	"	"
- Santé-Nutrition	:	11,529	"	"	10,99 %	"	"
- Educ. Format.	:	16,809	"	"	16,02 %	"	"
- Dével.social	:	4,421	"	"	4,21 %	"	"
- Equip. Adminis.	:	7,087	"	"	6,76 %	"	"
- Etudes-recherches	:	1,469	"	"	1,40 %	"	"
- Appui institut.							
renforc. et							
Assist. Tech.	:	5,031	"	"	4,80 %	"	"

Telle est l'économie du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

=====

Dakar, le.....

PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DU DEUXIEME
PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
1988/1991
=====

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance
du..... la loi dont la teneur suit:

ARTICLE PREMIER :

Est approuvé le Programme Triennal d'Investissements
Publics 1988/1991.

ARTICLE 2 :

Les orientations générales, les stratégies et politiques
sectorielles, ainsi que les objectifs définis dans le 7e Plan
et le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes (PAMLT)
déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissemnets
Publics.

ARTICLE 3 :

La première année exécutoire du Programme Triennal
d'Investissements Publics 1988/1991 entre en vigueur le 1er
Juillet 1988 et se termine le 30 Juin 1989 . / .

151929

11 11 11

portant approbation du deuxième Programme
Triennal d'Investissements Publics 1988/
1991.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du samedi 4 juin
1988, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER :

Est approuvé le Programme Triennal d'Investissements Publics 1988/
1991.

ARTICLE 2 :

Les orientations générales, les stratégies et politiques sectorielles,
ainsi que les objectifs définis dans le 7e Plan et le Programme d'Ajustement à Moyen
et Long Termes (PAMLT) déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissements
Publics.

ARTICLE 3 :

La première année exécutoire du Programme Triennal d'Investissements
Publics 1988/1991 entre en vigueur le 1er juillet 1988 et se termine le 30 juin 1989.

Dakar, le 4 Juin 1988
LE PRESIDENT DE SEANCE,

Dacouda SOW